

Réunion du Bureau et du Conseil du 9 février 2007

Participants : Père Michel Girard, Guy Abel, Guy Benoit de Coignac, Philippe Chaigne, Hervé de la Chanonie, Michel Loisel, Guy Ribes, François Rousselet, Pierre Rousset, Norbert Simon.

Reçus fiscaux et cotisation

La lettre d'envoi est mise au point et les étiquettes autocollantes d'adresses sont données à G. Benoit de Coignac qui se charge des envois après une dernière vérification des adresses.

Travaux faits et à faire

- Electricité – M. Loisel : mise en place de la lampe de sanctuaire et petit entretien.
 - Chauffage – N. Simon : le radiateur de la cuisine du presbytère a été installé et fonctionne correctement.
 - Jardinage – Ph. Chaigne : nettoyage et suppression de la souche de la cour qui a été un gros travail.
- Remerciements du Père à l'équipe.
- Bricolage – Ph. Robet : la grande porte de l'église se coince ; il faut placer des rondelles dans les gonds ; il faut donc de l'aide pour soulever les portes. RV est pris pour cela le mardi 20. Le père suggère de ranger et d'aménager la galerie technique en vue du déménagement. Accord, mais voir plus loin l'organisation matérielle du transfert à Coutheron. De même, il faut prévoir un lieu de stockage pour débarrasser l'église : on peut déplacer le garage comme cela était prévu et construire un abris ouvert à l'emplacement de la salle 4 non construite. Ph. Robet s'occupe d'en faire le projet et d'organiser la construction.
 - Panneau de chantier et d'information – G. Abel propose la mise en place d'un panneau d'information à l'occasion des travaux. Projet intéressant, à préciser (emplacement, dimensions, etc.). Penser à faire mettre sur le panneau de chantier les références du Conseil Régional.
 - Villa Cardinale : Lettre de ORPI, syndic de la villa Cardinale nous demandant la possibilité de dériver la descente d'eau pluviale qui passe dans leur cave, à l'occasion des travaux. Lettre d'attente de P. Rousset et instruction par Ph. Chaigne qui connaît bien le problème.
 - Travaux Communaux : le Conseil municipal a accepté l'aménagement de la place du Ventoux dont les travaux devraient démarrer sous peu. Nous n'avons aucune information sur le projet depuis plus de 3 ans. Un contact sera pris avec la mairie pour obtenir des précisions sur le traitement du parvis de l'église (P. Rousset et H de la Chanonie).
- Ph. Chaigne suggère de demander à la mairie de récupérer les tuiles du bâtiment de la Poste quand il sera démoli. Demande sera faite au Maire.

Bilan financier de l'Association

Solde au 01/01/07	2 063.41 €
Cotisations	1 070.00 €
Dons	630.00 €
Subvention du Conseil Régional pour les travaux	933.53 €
Intérêts	61.24 €
Dépenses (dont radiateurs 815.52, peinture 250.0)	1 235.57 €
Solde au 31/12/06	3 522.61 €
Solde des comptes au 31/12/06 : Crédit Agricole 919.22 €	
	Caisse d'épargne 2 604.69 €
	Total 3 522.91 € (écart de 0.34 € avec le bilan)

Déménagement à Coutheron

Il est prévu tout de suite après Pâques. Il faudra transporter un certain nombre de choses et en stocker d'autres car l'église actuelle doit être vidée.

Le père Denis d'Eguilles dispose d'un local utilisable (le Père Michel prend contact avec lui). M. Loisel peut trouver un véhicule. Il serait bien que le garage et l'abri de la cour soient prêts. G. Ribes prend en charge la coordination et l'organisation de l'opération.

Les conférences organisées par G. Abel auront lieu, après Pâques dans la salle des fêtes de Venelles.

Avancement du projet de l'église

La Commission Economique de Association Diocésaine s'est réunie le 07/02/07 et a donné son accord pour le projet de financement et donc la signature des marchés de travaux

Le coût de l'opération s'élève à 1 340 000 € TTC :

- Travaux	1 100 000 €
- Honoraires	184 000 €
- Imprévus	46 000 €

Ce montant ne comprend pas le mobilier, les luminaires et la décoration intérieure qui sont à charge de la Paroisse. Le chauffage et la sonorisation y sont inclus.

Les ressources pour assurer ces dépenses sont :

- Disponible en trésorerie et affecté au projet :	507 000 €
- Emprunt remboursé par des recettes à venir mais sûres (legs, quêtes, etc.) dont 40 000 € venant de la paroisse :	737 000 €
- Emprunt complémentaire :	96 000 €
- Total :	1 340 000 €

La Paroisse s'est engagée sur 40 000 € à verser pour moitié en 2007 et 2008. En fait elle collecte plus que cela, ce qui permettra de financer le mobilier et les aménagements intérieurs.

A propos du financement, Ph. Chaigne organisera une réunion avec un de ces voisins qui travaille au Conseil Général pour voir la possibilité de faire une demande de subvention. De même, le Père Michel tentera d'avoir un contact avec le Président du CR qu'il a connu dans son ancienne paroisse.

La paroisse d'Istres dispose de bancs ; P. Rousset prendra contact avec le Père Brice de Roux pour voir s'ils sont utilisables à Venelles.

Collecte de dons à Venelles

La paroisse lancera une opération à l'intention des entreprises et commerçants (H. de la Chanonie).

Dès le démarrage du chantier, une campagne sera reprise à l'intention des venellois. Le père Michel souhaite qu'elle intègre le plus possible l'aspect spirituel et communautaire de la construction.

Evolution du projet

Face à l'augmentation des prix, le projet a été revu à la baisse : suppression de la salle 4 dans la cour, réfection du plancher du narthex sans micro pieux et remise en état du plancher de l'oratoire sans démolition et conservation de la voûte actuelle avec isolation thermique. Chaufferie placée en façade a coté des toilettes. Portes provisoires de l'assemblée.

Les marchés de travaux seront signés fin février ou débuts mars avec un début effectif du chantier après Pâques.

Divers

F. Rousselet a retrouvé des éléments intéressants sur l'histoire de l'église de venelles : après le tremblement de terre, la mairie a financé un local provisoire, mais n'a pas participé à la construction de la nouvelle église et le conseil municipal était absent lors de son inauguration. D'après la loi de 1905 la réparation ou le remplacement de l'église ancienne qui était sa propriété, aurait dû lui incomber. F. Rousselet préparera un mémoire sur le sujet qui pourra servir dans les relations avec la Municipalité.

Concerts de la Mairie : La Municipalité participe, pour 80 € par soirée, aux frais de chauffage.